

« Nous n'héritons pas de la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

— Antoine de Saint-Exupéry

REMERCIEMENTS

Le conseil municipal remercie les membres du Comité consultatif en environnement pour leur grande implication durant le processus de réalisation de cette politique environnementale. Leur dévouement pour la cause contribuera à assurer la pérennité du patrimoine naturel de Saint-Joseph-du-Lac. Le Conseil remercie également l'ensemble des employés municipaux ayant participé à l'élaboration de la Politique environnementale.

Membres du Comité consultatif en environnement (CCE) :

Louis-Philippe Marineau, président, conseiller municipal district Du Domaine

Nicolas Villeneuve, vice-président, conseiller municipal district Du Berceau

Régent Aubertin, membre

Céline Jubinville, membre

Camille Larivière, membre

Mylène Mercier, membre

Jean-Marie Pagazzi, membre

Coordination et rédaction :

Claire Lacroix, M.Sc. géographie, Consultante en environnement

Marie-Ève Proulx, responsable des communications, Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

Géomatique :

Louis Tremblay, M.Sc. géographie

ÉQUILIBRE, PROTECTION ET PARTAGE DES PAYSAGES

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Mai 2016



SAINT-JOSEPH-DU-LAC



TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire	4
Mot du président du Comité consultatif en environnement	5
Mot de la direction générale	5
Processus d'élaboration de la Politique	6
Coup d'oeil sur le territoire	7
Vision	8
Enjeux, orientations et objectifs	9
Gestion des matières résiduelles	10
Gestion des pesticides	11
Gestion des ressources en eau	12
Préservation des milieux naturels	13
Changements climatiques et urgences environnementales	14
Gestion de l'environnement visuel et sonore	15
Remerciements	16



AVANT-PROPOS

MOT DU MAIRE



Chers citoyennes et citoyens,

Je suis particulièrement fier de vous présenter la Politique environnementale de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, qui constitue la pièce maîtresse de l'engagement de mon conseil à placer l'environnement au coeur de notre action quotidienne.

Par cette politique environnementale, le conseil municipal s'engage ainsi à agir résolument, dans toutes les sphères d'activités municipales, selon les valeurs et les priorités « vertes » des Joséphoises et des Joséphois, et ce, dans le respect de la capacité de payer des contribuables.

La Politique cible six (6) champs d'action: l'eau, l'air, le sol, la biodiversité, la qualité de vie et les matières résiduelles et propose onze (11) grandes orientations, définies selon les problématiques environnementales présentes sur le territoire Joséphois. Enfin, elle constitue une invitation à tous les Joséphoises et les Joséphois à devenir de véritables partenaires de l'administration municipale afin de préserver la qualité de notre environnement.

La mise en place de cette politique étant le fruit d'un vaste travail de recherche et de réflexion auprès des citoyens et des partenaires préoccupés par l'environnement, je tiens ainsi à remercier toutes les participantes et tous les participants, et tout particulièrement les membres du Comité consultatif en environnement, qui ont fait un travail colossal au cours des derniers mois.

Enfin, je vous invite à découvrir cette nouvelle politique, ses grandes orientations, ses objectifs et à vous en imprégner. Ensemble, nous pouvons contribuer à préserver notre environnement, mais aussi l'améliorer afin que les générations futures puissent elles aussi avoir la chance d'habiter, de vivre et de travailler dans un aussi beau milieu.

Benoit Proulx

MOT DU PRÉSIDENT DU CCE

En adoptant une politique qui oriente son action afin de bâtir et développer un milieu de vie qui saura répondre à nos besoins tout en pensant aux générations futures, la Municipalité prend un engagement pour l'avenir.

L'environnement est depuis plusieurs années un sujet d'avant-plan à Saint-Joseph-du-Lac. C'est d'ailleurs en 2008 qu'a été créé le Comité consultatif en environnement (CCE), dont la mission consistait au départ à guider le conseil municipal dans sa prise de décision concernant l'application du plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Depuis, son action s'est élargie afin de permettre aujourd'hui de répondre aux préoccupations environnementales soulevées par le conseil.

Au cours du processus qui a mené à la publication de la Politique, le CCE a effectué une consultation publique afin de bénéficier de l'appui de la population. Des citoyennes et citoyens concernés par les questions environnementales ont répondu à l'appel et communiqué leurs attentes quant aux engagements que doit prendre la Municipalité.

La nouvelle Politique environnementale découle ainsi de l'engagement du conseil municipal, de la population et des partenaires du milieu, déterminés à assumer leurs responsabilités en tant qu'individu et en tant que collectivité. C'est donc avec la conviction d'avoir le support de la population que nous en amorçons la mise en oeuvre afin d'améliorer notre environnement au quotidien.



Louis-Philippe Marineau,
Conseiller municipal, district Du Domaine

MOT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Au terme d'un travail rigoureux de la part de nombreux collaborateurs, dont l'ensemble des directions de service de notre organisation, je suis heureux de pouvoir compter sur ce nouveau cadre de référence à l'égard des prises de décision relatives à la gestion de nos activités de fonctionnement, de nos programmes d'acquisition ainsi que de nos projets d'investissement.

L'environnement est depuis plusieurs années déjà une priorité pour le conseil municipal. Les actions menées en ce sens sont d'ailleurs fort nombreuses. Pensons d'abord aux nombreux investissements réalisés dans le but mieux gérer nos matières résiduelles. Je parle bien sûr de l'écocentre, dont le service est devenu des plus accessibles afin d'aider les citoyennes et les citoyens à se départir convenablement de leurs déchets, mais également de l'implantation de la collecte à trois voies.

La Politique environnementale constitue donc un outil de planification et de gestion qui permettra à la direction générale et aux différents services d'agir davantage en cohérence avec les orientations en matière de développement durable. Cette dernière exprime la volonté de la Municipalité d'assumer son rôle de chef de file dans la mise en oeuvre de solutions additionnelles et efficaces pour accroître la qualité de notre environnement.

Je compte donc mettre à contribution mes équipes et collaborateurs à déployer les efforts nécessaires, dans le respect de nos ressources humaines et financières, à adopter et à modifier nos façons de faire dans un but commun d'assurer une saine gestion de l'environnement et d'optimiser la performance de notre organisation.



Stéphane Giguère
Directeur général

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE

« C'est quand le puits se tarit que nous nous rendons compte de la valeur de l'eau »

— Benjamin Franklin

LE CONSEIL MUNICIPAL S'IMPLIQUE ACTIVEMENT SUR LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET MULTIPLIE LES INITIATIVES VISANT À METTRE EN PLACE DES OUTILS DE TRAVAIL CONCRETS.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil municipal ont mandaté, en 2015, le Comité consultatif en environnement (CCE) pour travailler à l'élaboration d'une politique environnementale. Cette politique représente aujourd'hui l'aboutissement d'un long processus de réflexion, de discussion, de consultation et de rédaction, le tout élaboré dans une démarche de concertation avec le milieu. La Politique environnementale offre désormais un cadre de gestion visant la réduction de l'empreinte écologique sur le territoire.

Diagnostic stratégique (hiver 2015)

Le processus d'élaboration a débuté par la réalisation d'un diagnostic stratégique dans le but de mieux cerner les problématiques et les enjeux environnementaux du territoire, desquels ont découlé les orientations et les objectifs de la Politique. Pour ce faire, une consultation à l'interne des fonctionnaires en provenance des différents services de la Municipalité (le Service de l'urbanisme, les Services techniques, le Service des incendies ainsi que le Service des loisirs,) a d'abord été entreprise. Ensuite, la production de matériel cartographique, suivie d'une analyse géomatique, a amené une meilleure compréhension des réalités territoriales, tant au niveau des milieux naturels qu'anthropiques. L'ensemble de cette démarche a permis de mieux définir les besoins de Saint-Joseph-du-Lac en matière d'environnement.

Consultation publique (printemps 2015)

La consultation publique a offert aux citoyens l'opportunité de s'exprimer relativement aux enjeux environnementaux de Saint-Joseph-du-Lac. Cet événement, qui a réuni divers acteurs de la municipalité, a débuté par une séance d'information et s'est poursuivi autour de tables de discussion. À la fin de cette activité, les participants ont été invités à répondre à un sondage, lequel a été rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité, afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer dans le cadre de la consultation.



COUP D'OEIL SUR LE TERRITOIRE

COMPOSITION DES PAYSAGES

Les peuplements dominants sont des érables à sucre. À vol d'oiseau, l'on perçoit clairement ces îlots de végétation forestière, distribués sur les plus importants reliefs du territoire, ceux-ci s'élevant jusqu'à plus de 200 mètres d'altitude.

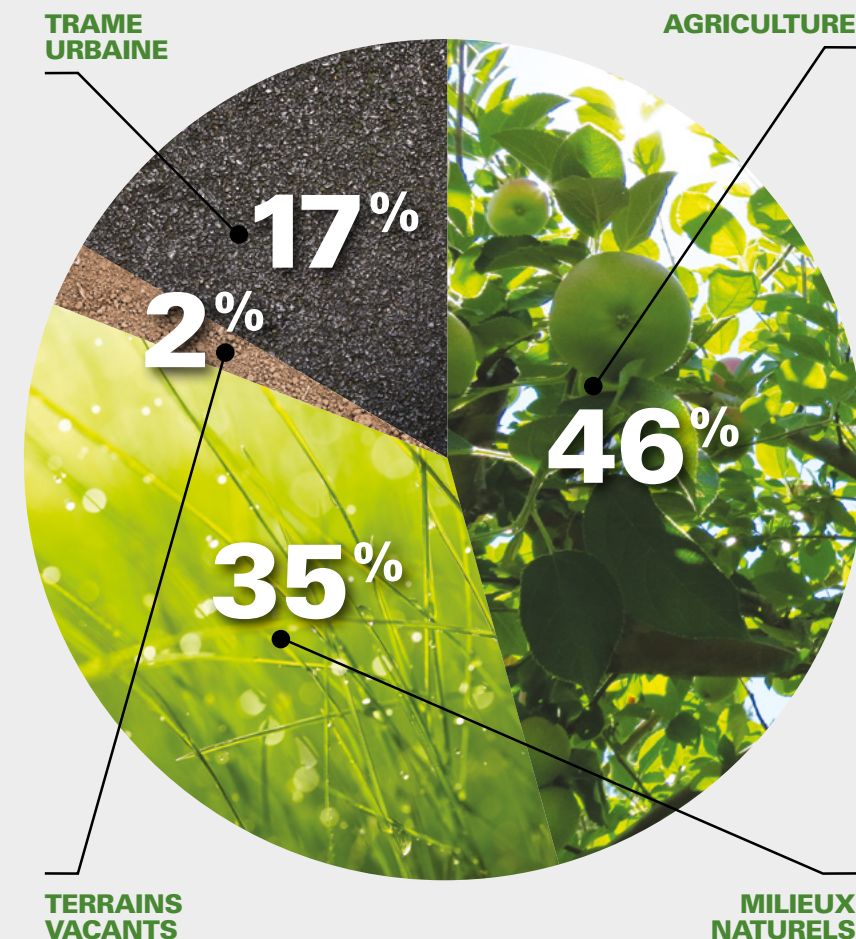
D'autre part, les milieux humides répertoriés sur le territoire sont principalement de type marécage bien que l'on observe également des milieux de type prairie humide ou des marais. La grande majorité des milieux humides observés sur le territoire sont situés au sud, à l'intérieur des limites de la zone inondable. À eux seuls, les boisés et les milieux humides représentent environ 35 % de la superficie totale du territoire.

En ce qui concerne le réseau hydrographique, bien que la majorité du territoire soit drainée vers le lac des Deux-Montagnes (bassin versant des ruisseaux Rousse, Saint-Pierre, Desjardins et Perrier), la partie nord est plutôt drainée vers le bassin versant de la rivière du Chêne, lui-même dirigé vers la rivière des Mille-Îles.

Alors que le milieu rural domine les paysages joséphois avec 46 % de la superficie de la municipalité, la trame urbaine se déclinant au sud-est s'affirme de plus en plus au fil des décennies. Cette dernière représente environ 17 % du territoire actuel.

Avec ses peuplements d'érablières presque centenaires, les collines de Saint-Joseph-du-Lac abritent des écosystèmes forestiers d'un très grand intérêt, tant au niveau de la biodiversité que de son attrait pour la communauté joséphoise.

UTILISATION DES SOLS SUR LE TERRITOIRE JOSÉPHOIS



VISION

ÉQUILIBRE, PROTECTION ET PARTAGE DES PAYSAGES

D'ENTRÉE DE JEU, LA NOTION DE PAYSAGE SE RÉFÈRE AU CHARME ET À LA BEAUTÉ DES PANORAMAS QU'IL EST POSSIBLE DE CONTEMPLER À SAINT-JOSEPH-DU-LAC.

La richesse de leur composition est au cœur de l'identité des Joséphoises et des Joséphois et fait partie intégrante des éléments qui assurent une attractivité au territoire. Or, ces paysages sont beaucoup plus que de simples points de vue. Ces paysages sont tantôt des écosystèmes exceptionnels, refuges pour la flore laurentienne, tantôt le reflet de terres fertiles façonnées par le savoir et les mains de nos cultivateurs depuis le 19^e siècle.

Notre patrimoine paysager confère à notre municipalité un charme unique, estimé bien au-delà de ses frontières. Étant recherché pour la qualité de vie qu'il procure, notre territoire attire une population grandissante année après année. Ainsi, l'étalement et la densification de la trame urbaine attendus au cours des prochaines décennies sur la couronne nord induiront inévitablement une augmentation des pressions sur l'environnement de notre région.

Dans une optique de développement durable, la Municipalité se fait un devoir d'agir dès maintenant en vue d'adopter des mesures concrètes et de se doter d'outils de planification territoriale assurant la pérennité du milieu naturel de Saint-Joseph-du-Lac. Par le biais de cette politique environnementale, le conseil municipal reconnaît la contribution des milieux naturels et l'importance du patrimoine paysager dans la qualité de vie des citoyens.

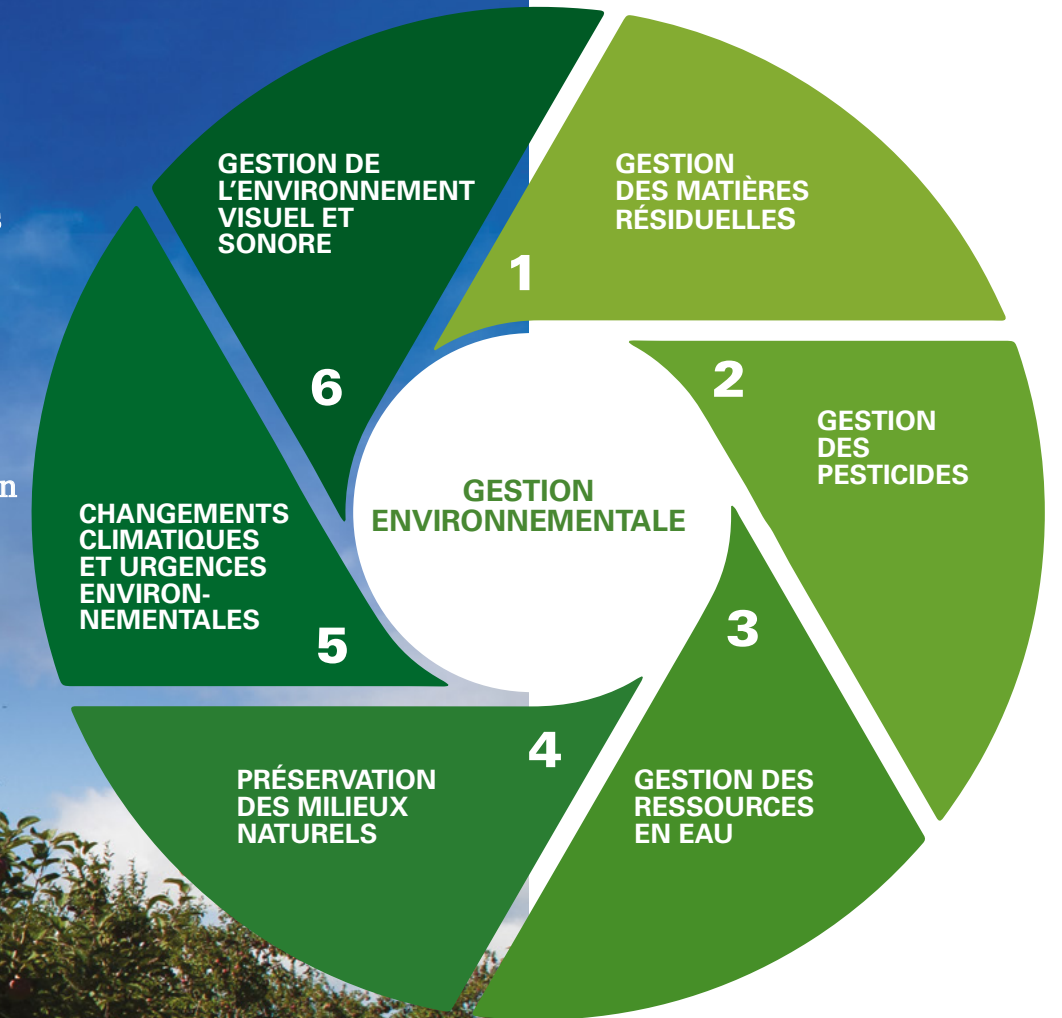
Notre vision réfère à une cohabitation harmonieuse des milieux humains, naturels et ruraux pour l'ensemble des Joséphoises et des Joséphois, ainsi que pour les générations futures. À la recherche de l'équilibre, de la protection et du partage des paysages, le Conseil souhaite assurer la pérennité du patrimoine naturel et humain et éviter la fragmentation des écosystèmes qui sont si chers à la population.

Notre patrimoine paysager confère à notre municipalité un charme unique, estimé bien au-delà de ses frontières.

ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

La Politique présente 6 enjeux, 11 orientations et 25 objectifs définis en fonction des problématiques environnementales présentes sur le territoire de Saint-Joseph-du-Lac.

Celles-ci font ensuite l'objet d'une priorisation en fonction de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux, ainsi qu'en fonction du cadre légal.



ENJEU

1

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Une saine gestion des matières résiduelles a de nombreux avantages d'un point de vue environnemental.

Elle permet une réduction du gaspillage des ressources et indirectement, une réduction des émanations de gaz à effet de serre. Après l'inauguration de l'Écocentre en 2013 et le début de la collecte des matières organiques en 2015, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac continuera de multiplier les initiatives en vue d'optimiser la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

ORIENTATION 1

FAVORISER LE PRINCIPE DES 3RV : RÉDUCTION À LA SOURCE; RÉEMPLOI; RECYCLAGE; VALORISATION

Objectifs

- Mettre en oeuvre le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
- Améliorer et promouvoir les services de collecte des matières organiques, des matières recyclables et de l'Écocentre
- Sensibiliser les citoyens au principe des 3RV



ENJEU

2

GESTION DES PESTICIDES

La Municipalité s'implique au niveau de la gestion des pesticides afin de protéger, dans le respect des intérêts des agriculteurs, l'environnement et la santé des citoyens tout en évitant la contamination de l'air, de l'eau, du sol et la perte de la biodiversité

La gestion des pesticides ne concerne pas uniquement le milieu agricole, mais également le milieu urbain, tant au niveau de l'utilisation, de la vente et de l'entreposage.

ORIENTATION 2

ENCADRER L'UTILISATION DES PESTICIDES ET LIMITER LEUR DISPERSION DANS L'ENVIRONNEMENT

Objectifs

- Adopter le Code de gestion des pesticides
- Assurer un support interne sur la gestion des pesticides disponibles pour la population
- Sensibiliser les citoyens et les agriculteurs au respect des normes d'utilisation des pesticides ainsi qu'aux alternatives écologiques
- Encourager la mise en place de bandes riveraines réglementaires et de haies brise-vent



ENJEU

3

GESTION DES RESSOURCES EN EAU

La gestion des ressources en eau concerne l'approvisionnement en eau potable, la gestion des eaux usées, ainsi que la gestion des eaux pluviales.

Il s'agit d'un enjeu majeur qui concerne, d'une part, un besoin vital, mais également d'imposantes infrastructures municipales de première nécessité. La Municipalité souhaite participer activement à la préservation de la ressource en eau, tout en éduquant la population à la consommation responsable, celle-ci débutant par la réduction du gaspillage et l'optimisation de son utilisation.

ORIENTATION 3

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Objectifs

- Favoriser l'infiltration locale des eaux de pluie
- Réduire l'apport du réseau pluvial au réseau sanitaire

ORIENTATION 4

FOURNIR UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Objectifs

- Mettre en oeuvre la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- Assurer l'accès à une eau potable de qualité aux citoyens branchés au réseau d'aqueduc

ORIENTATION 5

OPTIMISER LA GESTION DES EAUX USÉES

Objectif

- S'assurer de la conformité des installations septiques individuelles



ENJEU

4

PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS

La Municipalité a entamé une réflexion sur la préservation des milieux naturels du territoire, particulièrement en ce qui concerne les boisés, les milieux humides et les cours d'eau.

La première étape de cette réflexion consiste à mieux comprendre leur valeur écologique afin de structurer une démarche de conservation et de mise en valeur apte à préserver l'intégrité des milieux à haute valeur écologique et de limiter les perturbations associées aux activités humaines.

ORIENTATION 6

IDENTIFIER LES MILIEUX SENSIBLES À HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

Objectif

- Faire un bilan environnemental du territoire (inventaires, caractérisation, etc.)

ORIENTATION 7

CONSERVER ET VALORISER LES MILIEUX NATURELS SENSIBLES

Objectifs

- Protéger et mettre en valeur les peuplements forestiers
- Protéger et mettre en valeur les milieux humides
- Protéger les cours d'eau
- Éduquer et sensibiliser la population aux fonctions écologiques des milieux naturels



ENJEU 5

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET URGENCES ENVIRONNEMENTALES

Les changements climatiques appréhendés dans les prochaines décennies pourraient entraîner une modification dans la distribution annuelle des précipitations.

Ce phénomène pourra entraîner davantage d'épisodes de pluies intenses ou de sécheresses pouvant avoir différents impacts sur les infrastructures municipales et sur la disponibilité des ressources en eau. Il importe d'amorcer une réflexion en termes de lutte aux changements climatiques, mais également d'adaptation. De manière générale, il s'avère judicieux d'adopter une dynamique de prévention plutôt que de réaction face aux différents cas d'urgences environnementales pouvant survenir. La Municipalité souhaite être en mesure de réagir proactivement face aux différents événements qui pourraient survenir sur le territoire. Qu'il s'agisse d'un déversement de produits chimiques, d'un feu de forêt, d'inondations ou d'urgences climatiques, mieux vaut prévenir que guérir!

ORIENTATION 8

VISER L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Objectif

- Doter la Municipalité d'un plan d'adaptation aux changements climatiques

ORIENTATION 9

PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

Objectifs

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble du territoire
- Réduire la consommation d'énergie

ORIENTATION 10

ADOPTER UNE ATTITUDE PRÉVENTIVE FACE AUX URGENCES ENVIRONNEMENTALES

Objectif

- Doter la Municipalité d'un plan d'urgence environnementale

ENJEU 6

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT VISUEL ET SONORE

L'environnement visuel et sonore réfère aux espaces humanisés, qu'ils soient ruraux ou urbains.

La Municipalité préconise l'harmonie et la tranquillité des espaces humanisés, afin d'y maintenir un haut niveau de qualité de vie. Dans un contexte de mise en valeur du patrimoine paysager, la gestion de ces espaces implique, d'une part, le respect et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux, et d'autre part le respect de la réglementation municipale, notamment en ce qui concerne les différents types de nuisances (les hautes herbes, le bruit, le non-respect des règlements d'affichage, etc.).

ORIENTATION 11

CONSERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE PAYSAGER

Objectifs

- Mettre en valeur le patrimoine architectural à l'aide d'outils d'urbanisme
- Gérer les nuisances

